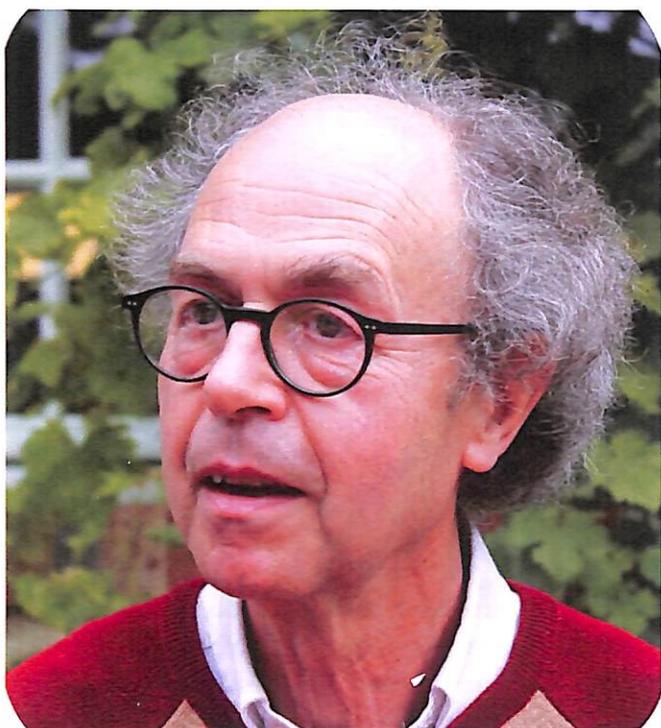


## PETITE PROPOSITION POUR AMÉLIORER L'ÉQUITÉ DE L'ÉCOLE

**Denis MEURET**

*Professeur en sciences de l'éducation à l'université de Bourgogne (IREDU), membre de l'Institut Universitaire de France (2008-2013)*



obligatoire, entre individus et entre groupes sociaux, sont les plus grandes. On voudrait ici retracer cette dégradation de l'équité de l'école obligatoire, en proposer une explication et dessiner les contours d'une politique susceptible d'y porter remède, qui peut valoir au-delà de la France.

### LA DÉGRADATION DE L'ÉQUITÉ DE L'ÉCOLE OBLIGATOIRE

Les deux critères les plus consensuels pour caractériser l'équité d'un système scolaire sont d'une part le niveau des élèves les plus faibles, d'autre part le degré d'influence de l'origine sociale sur la réussite scolaire. Le premier repose sur l'idée qu'une société doit à tous ses enfants de les doter de la capacité d'affronter le degré de complexité qu'elle a atteint. Cela implique qu'elle consacre, pour leur permettre d'atteindre ce seuil, davantage de ressources à ceux qui ont moins de talents<sup>1</sup>. La politique des zones d'éducation prioritaire d'abord, puis celle qui vise à ce que tous les élèves maîtrisent le « socle commun de compétences et connaissances » à la fin de leur scolarité sont inspirées de ce critère. Le second est un indice de l'inégalité sociale des chances devant l'école.

L'enquête PISA est un bon point d'observation de l'équité de l'école obligatoire. Cette enquête, en effet, porte sur les élèves de 15 ans, elle repose sur des épreuves de grande qualité conceptuelle et psycho

**L**es français aiment penser que leur système scolaire, centralisé, est plus égalitaire que les autres. Encore en 2000, la distribution des compétences scolaires à 15 ans, telle que mesurée par l'enquête PISA, était plutôt moins inégalitaire que dans les autres pays développés. Puis, au cours des années 2000, particulièrement entre 2003 et 2006, le niveau scolaire des élèves les plus faibles a fortement baissé, l'influence de l'origine sociale sur ce niveau a fortement augmenté, ce qui fait aujourd'hui de la France un des pays de l'OCDE où les inégalités de performances scolaires à la fin de la scolarité

métrique, elle permet de comparer la France avec les autres pays de l'OCDE. PISA permet de mesurer l'évolution de nos deux indicateurs d'équité depuis 2000 pour la compréhension de l'écrit, depuis 2003 pour les mathématiques et depuis 2006 pour les sciences.

Depuis ces dates respectives, le score moyen de nos élèves a plutôt baissé, mais, dans les trois domaines, il ne se distingue toujours pas de façon significative de la moyenne de l'OCDE. Il n'en va pas de même pour les grandeurs que nous avons prises comme indicateurs de l'équité de l'école obligatoire.

En fixant à 100 la valeur de ces indicateurs à l'origine de la période, le premier décile a baissé depuis, d'après les résultats de PISA 2012, en mathématiques et en compréhension de l'écrit, de 6 points dans les deux cas ; l'influence de l'origine sociale a augmenté fortement dans ces deux domaines, de 19 points en compréhension de l'écrit et de 23 points en mathématiques.

Pour les sciences, on observe, entre 2006 et 2012, une stabilité de ces indicateurs, que l'on retrouve d'ailleurs entre ces deux dates pour les deux autres domaines, pour lesquels l'essentiel de la chute de l'équité s'est produite entre 2003 et 2006.

Cette dégradation est d'autant plus notable que, dans le même temps, dans les pays de l'OCDE pris ensemble, ces indices se sont plutôt améliorés (mais pas assez pour que cette évolution soit statistiquement significative).

Le résultat de cette évolution est que nos indices d'équité sont en 2012 significativement pires que ceux de la moyenne des trente quatre pays de l'OCDE et ce, dans chacun des trois domaines considérés. En particulier, l'influence de l'origine sociale sur le score PISA est, en mathématiques en 2012 et en compréhension de l'écrit en 2009, une des plus fortes de l'OCDE.

## **POURQUOI CETTE ÉVOLUTION ?**

En matière d'éducation les causes sont souvent multiples et difficiles à mettre en évidence. Il

faut néanmoins rechercher des causes probables, puisqu'un diagnostic correct est nécessaire pour proposer des solutions.

## **LES CAUSES NE SONT PAS EXTERNES**

Enseignants ou chefs d'établissement, confrontés au diagnostic ci dessus, incriminent le plus souvent une dégradation des circonstances sociales de l'enseignement. L'influence du milieu social augmenterait parce que les inégalités de revenus auraient augmenté. Le niveau des plus faibles baisserait parce que le taux de pauvreté, ou le taux de précarité se serait accru. Cependant, à considérer les statistiques que publie l'INSEE ou l'Observatoire des inégalités, il n'est pas vrai que les inégalités, le chômage ou la précarité aient augmenté entre 1997 et 2006, qui sont les années médianes de la scolarité au collège des générations qui ont passé PISA 2000 et PISA 2009.

Par ailleurs, le pourcentage d'élèves issus de l'immigration (première ou seconde génération) parmi les élèves testés par PISA est passé de 12% en 2000 à 13% en 2009, une évolution en deçà du seuil de significativité<sup>2</sup>. Il faut donc aussi exclure ce type de cause externe.

Enfin, on pourrait imaginer que, à inégalités sociales égales, la polarisation spatiale, la ségrégation sociale ou scolaire aient augmenté au sein des collèges entre les périodes de scolarisation des deux générations considérées. En effet, en utilisant d'ailleurs les données de PISA, on a montré que les inégalités scolaires étaient plus grandes dans les systèmes scolaires où la ségrégation sociale était plus forte entre établissements<sup>3</sup>. Cependant, selon la seule étude qui mesure au niveau national l'évolution de la ségrégation entre collèges, celle-ci n'a pas augmenté pendant la période qui nous intéresse.<sup>4</sup>

## **L'AUGMENTATION DES INÉGALITÉS EN FIN DE PRIMAIRE**

On a supposé ci-dessus que le score des élèves à PISA dépendait surtout de leur progression au collège. Cependant, bien qu'on sache peu de choses sur la mesure dans laquelle le niveau d'une génération en



fin de primaire influence son niveau en fin de collège, il est très probable que, si les élèves des cohortes de PISA 2012, et particulièrement les plus faibles et les plus défavorisés d'entre eux, sont arrivés en sixième avec un niveau plus faible que les élèves de la cohorte de PISA 2000, ce soit une partie de l'explication de la croissance des inégalités entre ces deux éditions de PISA. Il se trouve que c'est le cas<sup>5</sup>.

Cette première exploration conduit à exclure l'hypothèse de la dégradation sociale et à penser que l'enseignement primaire porte une part de responsabilité dans la dégradation de l'équité observée par PISA dans les années 2000. Nous savons donc que l'explication recherchée est très probablement interne, qu'elle concerne probablement le primaire au moins autant que le collège, et qu'elle n'est pas

limitée à une discipline particulière puisque la même évolution s'observe en compréhension de l'écrit et en mathématiques.

### **L'HYPOTHÈSE DE LA RÉGULATION**

Les modalités de la régulation du système scolaire sont très probablement une partie au moins de l'explication.

On peut définir la régulation d'un système scolaire comme l'ensemble des procédures par lesquelles l'organisation s'assure que ses agents font ce qu'ils doivent faire et le font bien. Paradoxalement, une telle régulation est nécessaire à cause de l'autonomie même dont disposent les agents de l'école, autonomie qui est nécessaire à cause de la nature de leur tâche et possible à cause de leur degré

de qualification. L'apprentissage des élèves au long de leur scolarité résulte en effet de l'action d'agents nombreux, spécialisés et se pose la question de la coordination de leur action. Par ailleurs, les objectifs de l'enseignement sont pluriels et les caractéristiques d'un enseignement efficace, a fortiori efficace pour un élève donné, sont incertaines, de sorte que les acteurs peuvent, en toute bonne foi, adopter des pratiques inefficaces ou poursuivre d'autres buts que ceux que l'organisation aimerait leur voir poursuivre.

La régulation traditionnelle en France était une régulation par les normes : elle reposait sur la grille horaire, sur les programmes de chaque discipline (qui assuraient la coordination) et sur l'inspection, laquelle vérifiait que les enseignants « faisaient le programme et le faisaient bien », diminuant ainsi, en principe, le déplacement des buts et les pratiques inefficaces.

Cette régulation s'est affaiblie : la partie de l'enseignement couverte par des programmes nationaux s'est réduite (l'autonomie des établissements s'est accrue), les inspections se sont espacées et affaiblies. Par exemple, il est devenu très exceptionnel que la note pédagogique d'un enseignant soit baissée à la suite d'une inspection. Plusieurs récits sont proposés pour expliquer cet affaiblissement, dont le fait que les enseignants acceptent moins des prescriptions autoritaires, mais l'accord existe entre les chercheurs sur sa réalité et sur le fait que la France est un des pays où cet affaiblissement n'a été que fort peu compensé par de nouvelles formes de régulation<sup>6</sup>.

Plusieurs raisons peuvent expliquer que cet affaiblissement de la régulation se répercute particulièrement sur l'équité. On sait en effet que les élèves faibles ou défavorisés sont particulièrement sensibles à l'efficacité de l'enseignement qu'ils reçoivent<sup>7</sup> cependant que la pression des parents, moindre dans les établissements des quartiers populaires<sup>8</sup>, y pallie moins qu'ailleurs la faiblesse de la régulation administrative. Par ailleurs, les professeurs sont, dans ces établissements, soumis à une pression plus grande de la part des élèves pour distribuer un enseignement moins exigeant.

L'affaiblissement de la régulation traditionnelle s'observe dans tous les pays occidentaux. La spécificité, non pas française mais latine (Espagne, Italie, France – mais ce n'est pas vrai pour le Portugal) est de n'avoir pas vraiment remplacé la régulation traditionnelle par une autre. En France, on s'est bercé de l'idée que le développement d'une « culture de l'évaluation », le fait de « tendre un miroir » aux acteurs tiendrait lieu de régulation. Cela s'est avéré un échec.

Dans les pays anglo-saxons, à l'inverse, la régulation traditionnelle, fondée sur l'action de conseils locaux élus, a fait place, dans les années 80, surtout à une régulation par la demande (autonomie des établissements et choix de l'école), puis, dans les années 90 et, devant les résultats décevants de l'approche par la demande et par la dérégulation, par ce qu'il est convenu d'appeler « régulation par les résultats », que ses adversaires appellent « obligation de résultats » et qui se dit en anglais *accountability*.

Aujourd'hui, vingt trois pays parmi les trente quatre de l'OCDE ont mis en place une version plus ou moins forte de ce mode de régulation, seize une version forte<sup>9</sup>. Celle-ci s'impose bel et bien comme la forme la plus fréquente de la régulation moderne des systèmes scolaires, même s'il faut souligner qu'un nombre significatif de pays, y compris parmi ceux du haut du classement PISA (Finlande, Japon) n'y ont pas recours.

Cette forme de régulation repose sur quatre éléments principaux : une certaine autonomie des établissements et des enseignants, encadrée par un mécanisme qui comporte trois éléments : des standards (ce que les élèves doivent savoir et savoir faire, à distinguer des programmes, qui indiquent ce que les professeurs doivent enseigner), des épreuves (tests), qui mesurent le degré d'atteinte des standards et permettent de mesurer la performance des établissements, enfin des incitations, négatives ou positives, selon cette performance.

Cette forme générale recouvre évidemment des formes différentes. En particulier, les incitations peuvent être plus ou moins contraignantes pour les écoles. Parfois, elles consistent seulement à

rendre publiques les performances ou encore en un entretien avec la tutelle administrative au cours duquel sont décidées des actions à entreprendre par les deux parties pour améliorer les performances de l'école : c'est ce qui a lieu en Ontario et au Québec. Ces incitations peuvent aussi être financières (il s'agit en ce cas d'incitations positives : un bonus à se partager par le personnel des écoles performantes, par exemple) ou, plus fréquemment aujourd'hui, organisationnelles : la supervision administrative se relâche pour les écoles performantes, se renforce pour les écoles non performantes, qui reçoivent un ensemble d'aides et de pressions, graduées ou non. C'est le cas dans le dispositif qui a été généralisé aux Etats-Unis en 2002 par la loi No Child Left Behind. Les établissements in need of improvement parce que les élèves d'un groupe ethnique ou social au moins ne s'y sont pas assez rapprochés de l'objectif fixé pour 2014 (100% des élèves au niveau proficient, un objectif d'ailleurs très ambitieux) reçoivent d'abord des aides, puis un ensemble d'aides et de pressions (essentiellement l'autorisation pour leurs élèves de fréquenter une autre école ou l'obligation d'offrir des cours de soutien assurés par un organisme extérieur) qui peuvent aller, au bout de cinq ans, jusqu'à un remplacement du chef d'établissement ou à la fermeture de l'établissement.

En France, deux dispositifs peuvent être considérés comme s'approchant d'une régulation par les résultats. Le socle commun de connaissances et de compétences est un standard, la publication des indicateurs de valeur ajoutée des lycées peut être considérée comme une incitation douce.

## **LES CRITIQUES ADRESSÉES À LA RÉGULATION PAR LES RÉSULTATS**

La régulation par les résultats s'attire en France, de façon préventive en quelque sorte, de vives critiques. Selon certaines, les résultats de l'éducation seraient par nature impossibles à mesurer. Cette mesure existe pourtant déjà à haute dose dans notre système scolaire sous la forme de contrôles, d'examens et de décisions d'orientation, mais il semble que les effets de l'éducation ne s'avèrent impossibles à mesurer que lorsqu'il est question d'évaluer, non plus les élèves,

mais les enseignants ou les établissements. Certaines autres visent la notion de compétence.

La critique philosophique la plus argumentée de la régulation par les résultats a été proposée par Martha Nussbaum<sup>10</sup>. Celle-ci livre un plaidoyer très convaincant en faveur d'une école favorisant la démocratie : former des individus capables de critiquer la tradition, d'empathie pour les autres, d'imagination, combattre chez eux la peur, l'agressivité narcissique. Elle montre, par exemple, dans le cadre d'une actualisation bienvenue à la fois de l'école de Dewey et de l'éducation de Rousseau, en quoi maîtriser vraiment une compétence pratique prévient le rejet de l'autre. Cette école démocratique est, selon elle, menacée d'être remplacée par une école exclusivement au service de l'économie, qu'elle décrit comme « gavant » les élèves de connaissances au détriment d'une formation authentique, comme inégalitaire (seuls les ingénieurs, les chercheurs, auraient besoin d'avoir de l'imagination) et comme étroite (soucieuse seulement de compétences techniques et pas de ce qu'on pourrait appeler les compétences démocratiques). Elle accuse la loi No Child Left Behind d'être le fourrier d'une telle éducation, mais sans, en réalité, justifier cette critique. Or, on peut au contraire penser qu'une régulation par les résultats qui vise à faire acquérir à tous les élèves des compétences significatives en langue, en mathématiques et en sciences est, en réalité, favorable au développement de leurs capacités civiques, est une partie essentielle du programme d'une école démocratique.

Une autre critique est portée plutôt par les sociologues. La régulation par les résultats inciterait les établissements à attirer les meilleurs élèves, générant une dérive concurrentielle, une école à plusieurs vitesses et ainsi un accroissement des inégalités. Or, d'une part les inégalités éducatives les plus grandes sont liées à l'existence de filières et non au mode de régulation, d'autre part, si on a pu mettre en évidence un effet inégalitaire du choix de l'école, par exemple, cela n'est pas le cas avec la régulation par les résultats, dont on peut au contraire proposer des versions destinées à diminuer les inégalités. C'est le cas de la loi No Child Left Behind, qui incite les



écoles à être attentives aux apprentissages des élèves les plus faibles, et la comparaison entre l'évolution des inégalités en France et aux Etats-Unis pendant les années 2000, est très nettement à l'avantage de ces derniers<sup>11</sup>. Cela ne prouve pas que la régulation par les résultats est la cause de cette diminution des inégalités mais, à tout le moins, cela rend fort improbable qu'elle en cause l'augmentation.

La régulation par les résultats est aussi accusée de manifester de la défiance envers les enseignants, et d'attenter à leur moral. L'argument de la défiance pourrait être utilisé en réalité contre n'importe quelle forme de régulation, et l'on peut au contraire

avancer qu'en mesurant seulement après coup l'effet des pratiques enseignantes, elle leur fait confiance davantage que d'autres types de régulation. Quant à leur moral, la comparaison avec les Etats-Unis, si l'on en croit les sondages qui portent sur la satisfaction que les enseignants retirent de leur profession comme d'ailleurs sur le prestige de la profession enseignante auprès du public, est encore à l'avantage de ces derniers. Ici encore, corrélation n'est pas causalité, on ne peut déduire de ces évolutions contrastées que la régulation par les résultats améliore la satisfaction professionnelle et le prestige des enseignants, mais on peut en déduire que l'inverse est fort improbable.

## **UNE RÉGULATION POUR QUE TOUS ATTEIGNENT LE SOCLE COMMUN**

La situation des élèves les plus faibles ou les plus pauvres dans l'école française oblige, au sens moral du terme, à orienter vers eux la régulation par les résultats. Il faut imaginer une régulation dont l'objectif serait d'assurer qu'aucun élève, ou presque aucun élève, ne termine sa scolarité initiale sans les connaissances et compétences qui composent ce « socle commun de connaissances, de compétences et de culture » que tous les élèves doivent posséder au terme de leur scolarité selon la loi sur l'éducation de 2013.

Actuellement, ce socle ne joue que très imparfaitement son rôle mobilisateur, pour deux raisons surtout. D'une part, il partage avec la loi américaine NoChild Left Behind le défaut de fixer un objectif strictement inatteignable. Les textes officiels sur le socle disent eux-mêmes que les meilleurs élèves n'en maîtriseront pas toutes les compétences. Il est hautement probable que les élèves les plus faibles n'y atteignent dans aucun pays, y compris les pays les plus équitables. En compréhension de l'écrit, le cinquième percentile de PISA 2009 – le score au dessous duquel se situent les 5% les plus faibles des élèves – est, sur une échelle de moyenne 500 et d'écart-type 100, de 305 en France, contre 382 en Finlande et 400 en Corée, les deux pays de l'OCDE où il est le plus élevé. Un tel écart, environ 100 points, est supérieur à ce qu'un élève apprend en deux ans. On peut penser qu'un socle commun qui se situerait à peu près à ce niveau

d'exigence serait un objectif très ambitieux mais plus réaliste que ce qu'indique la définition actuelle du socle français.

D'autre part, en contrepartie pourrait-on dire, la mesure de l'atteinte de ce socle si exigeant est fort laxiste, le suivi de la progression des élèves dans sa direction est fort approximatif. La maîtrise du socle, en fin de troisième, est attestée par le conseil de classe, et non par une épreuve formelle. Cette procédure a conduit à ceci qu'en 2011, 90% des candidats au brevet, donc pas loin de 90% d'une génération, ont été déclarés maîtriser le socle commun de compétences et de connaissances<sup>12</sup>. A ce compte, nous aurions presque atteint l'objectif d'amener toute une génération au niveau du socle commun, ce qui ferait dudit socle, compte tenu de ce qui a été montré ci-dessus du score de nos élèves les plus faibles dans les trois domaines de PISA, un standard particulièrement peu ambitieux.

Il faut donc revoir de façon plus rigoureuse et la définition du socle et la mesure de son atteinte. Une régulation par les résultats, dirigée vers le « socle », demanderait que l'on définisse pour chaque niveau scolaire –disons, du CP à la troisième– et pour chaque discipline, les connaissances et compétences dont la maîtrise signale que l'élève est sur le « chemin critique » qui mène à la maîtrise du socle à la fin de sa scolarité obligatoire. L'élaboration de ces épreuves aurait un coût, plus visible mais pas forcément beaucoup plus élevé que celui des évaluations informelles actuelles.

Le dispositif de régulation fondé sur ces épreuves devrait évidemment faire l'objet d'une concertation avec les acteurs. On peut cependant proposer quelques lignes directrices à ce sujet :

a) Enseignants ou établissements ? La conduite des élèves d'un niveau donné sur le chemin vers le socle commun dépend, dans le primaire, pour l'essentiel d'un seul professeur et, dans le secondaire, de plusieurs d'entre eux. Comme, en outre, les principaux ont, vis-à-vis des enseignants de leur établissement, des prérogatives que n'ont pas les directeurs ou directrices d'école primaire, il est sans doute approprié que la régulation porte sur les enseignants dans le primaire

et sur les établissements dans le secondaire.

b) Incitations dures ou douces ? Certaines recherches américaines observent une plus grande efficacité des incitations dures. Cependant, les provinces canadiennes, qui pratiquent des incitations douces, ont des systèmes scolaires à la fois équitables et efficaces. Cela incite à proposer plutôt une forme douce d'incitations. Par exemple, les enseignants ou établissements dont les élèves seraient en fin d'année, deux ans de suite, trop peu nombreux à atteindre le seuil du « chemin vers le socle » feraient l'objet d'une évaluation associant des pairs et des inspecteurs ; cette évaluation conduirait à des préconisations qui seraient validées au cours d'un entretien entre le professeur des écoles et son inspecteur, ou entre le principal et le rectorat, en présence du responsable de l'évaluation, et dont la mise en œuvre serait vérifiée.

***On peut proposer d'autres politiques, plus consensuelles qu'une nouvelle forme de régulation, pour améliorer l'équité de l'école française. Les études empiriques suggèrent à cet effet l'allongement de la scolarité obligatoire, la baisse des redoublements, la réduction de la taille des classes en milieu défavorisé, celle de la ségrégation entre établissements scolaires, l'intervention dans la toute petite enfance<sup>13</sup>. Aller au contraire vers une « école du socle », rapprocher écoles et collèges et y pratiquer un enseignement individualisé<sup>14</sup> serait probablement aussi bénéfique pour l'équité de l'enseignement.***

***Pourquoi alors se faire l'avocat de la régulation par les résultats ?***

***D'abord parce que, si notre analyse est correcte, on traite ainsi le problème qui est à la racine de la dégradation de l'équité et que, à l'inverse, ne pas traiter ce problème risquerait de diminuer l'effet des politiques que l'on vient de citer, ainsi d'ailleurs que, plus généralement, ceux de toute politique d'accroissement des moyens.***

***Ensuite, parce que la régulation par les***

*résultats est susceptible de favoriser sur le long terme les progrès de l'éducation. Elle est susceptible d'entraîner avec elle une professionnalité plus affirmée des enseignants, à travers un système scolaire irrigué à la fois par des recherches empiriques rigoureuses et des évaluations régulières des progrès des élèves. Dans les pays où elle a été mise en œuvre, elle s'accompagne de progrès considérables dans les recherches sur l'efficacité de l'enseignement et dans la communication de leurs résultats aux praticiens<sup>15</sup>.*

*Mais l'argument le plus fondamental, peut-être, est politique. Cette régulation signifie que les agents de l'école acceptent de considérer qu'ils doivent des comptes au public ou à l'administration qui le représente. Cette éthique sera probablement considérée de plus en plus comme une des caractéristiques nécessaires de l'Ecole dans une société démocratique.*

## Notes

1. J'emploie ce mot comme les économistes, qui appellent «talents» les dispositions dont l'élève bénéficie sans en être responsables, autrement dit son héritage, qu'il soit d'origine « naturelle » ou sociale.
2. OCDE, 2010, PISA 2009 report, vol. 5, p. 80. En revanche, l'écart de score entre ces élèves et les non immigrés a augmenté entre 2000 et 2009. La France est même, après l'Italie et l'Espagne, le pays de l'OCDE où cet écart a le plus augmenté (idem, fig. V4.7, p. 81).
3. Monseur C. & Crahay, M., 2008, Composition académique et sociale des établissements scolaires et inégalités scolaires, Revue Française de Pédagogie, n°164.
4. Trancart, D. Ségrégation socio-spatiale et inégalités scolaires, in Les nouvelles ségrégations scolaires et professionnelles, Relief, n°3', CEREQ.
5. Cf. Note d'information 08-39, MEN-DEPP.
6. Ex : Mons, N. 2007, Les nouvelles politiques éducatives, PUF ; Maroy, Ch., 2006, Ecole, Régulation et marchés, PUF
7. Grisy, A. (1997). L'évolution des acquis des élèves au cours des années de collège. MEN-DEP : Les dossiers d'éducation et de formation, n° 88. Voir aussi, Trancart, D. (1993) Effet de l'établissement pour les élèves en difficulté au début du collège, Education et Formations, n°36.
8. Van Zanten, 2001, L'école de la périphérie, Seuil.
9. PISA 2009 report, vol4, p.78.
10. Les émotions démocratiques, Climats, 2011.
11. Cf. Meuret, D. et Lambert, M., 2012, La dégradation de l'équité de l'école française dans les années 2000, Revue Française de Pédagogie, n°177.
12. Note d'information 12-02, Ministère de l'Éducation Nationale, Direction de l'Évaluation et de la prospective
13. OCDE, 2010 PISA results, Strong Performers Successful Reformers, op.cit.; Bragga & al, Institutional Reforms and Educational Attainment : a long run Perspective, IZA, DP 6190 ; Monseur & Crahay, op.cit.
14. Mons, N. (2007) Les nouvelles politiques éducatives, Paris : PUF.
15. Voir le site américain « What works clearing house » ou le site anglais de l'EPPI Center.